

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 19 - 22 octobre 1999

## PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 7 de l'ordre du  
jour

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/99/7-B/5**  
9 septembre 1999  
ORIGINAL: ANGLAIS

# INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT—ANGOLA 6159.00

## Aide aux personnes touchées par la guerre

Nombre de bénéficiaires	1 127 400
Durée du projet	Un an (1er janvier– 31 décembre 2000)

### Coût (dollars E.-U.)

Coût total pour le PAM	158 366 484
Coût total des produits alimentaires	42 473 415

## RÉSUMÉ

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver, au titre de l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) envisagée en Angola, l'affectation de 158 366 484 dollars des Etats-Unis pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2000, afin de couvrir les besoins alimentaires de base d'environ 1 127 400 personnes touchées par la guerre. Les quantités de vivres nécessaires sont calculées d'après les résultats de la mission conjointe PAM/FAO d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires (avril 1999)—qui a estimé que quelque 1 130 000 personnes auraient besoin d'une aide alimentaire d'urgence jusqu'en avril 2000, une alimentation complémentaire et thérapeutique étant requise pour 28 000 d'entre elles. En mars/avril 2000, une réévaluation complète des besoins sera menée pour déterminer si le niveau d'assistance est encore suffisant.

Par suite de la reprise de la guerre en décembre 1998, le pays comptait de nouveau en mai 1999 un million environ de personnes déplacées, chiffre qui risque d'augmenter dans les prochains mois. Ceux qui ont fui, abandonnant leurs biens et leurs réserves de vivres, sont en majorité des femmes et des enfants. Toutes les provinces ont été frappées par l'insécurité, mais ce sont celles du centre et du nord qui ont été le plus gravement touchées. Au moment où le présent document est rédigé (juin 1999), les capitales provinciales de Huambo, Kuito et Malange sont pratiquement assiégées. Par ailleurs, le nouvel afflux de populations et leur concentration dans les agglomérations et leurs alentours multiplient les risques pour la santé et les menaces d'épidémie. Le conflit a sérieusement compromis la sécurité alimentaire et a donc eu des effets néfastes sur la nutrition. D'après l'UNICEF et les ONG à vocation médicale, l'état nutritionnel de la population, notamment des femmes et des enfants, s'aggrave, et ce non seulement pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI), mais aussi pour la population résidente, qui se dispute les mêmes ressources.

Le degré d'insécurité reste si élevé, qu'il est impossible d'accéder à une très grande partie du pays et d'établir des prévisions des besoins. L'assistance doit principalement prendre la forme de secours aux personnes touchées par la guerre (installation temporaire et quelques activités vivres-contre-travail lorsque cela est possible, ainsi qu'alimentation institutionnelle et thérapeutique/complémentaire). Conformément à la stratégie du gouvernement qui consiste à installer temporairement les PDI sur des terres agricoles productives, on aidera dans la mesure du possible les PDI à couvrir leurs besoins alimentaires de base grâce à cette activité. Vu l'instabilité de la situation, il est essentiel de ménager une certaine souplesse, dans les limites de l'engagement approuvé, pour tenir compte d'une éventuelle évolution. Le PAM évaluera périodiquement la stratégie du programme et les besoins en produits alimentaires, en les rectifiant le cas échéant.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM ([http://www.wfp.org/eb\\_public/EB\\_Home.html](http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html)).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional: M. Zejjari tel.: 066513-2201

Coordonnateur de programmes: S. Ouane tel.: 066513-2379

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



---

## LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
IPS	Intervention prolongée de secours
MONUA	Mission d'observation militaire des Nations Unies
PDI	Personne déplacée à l'intérieur du pays
PIB	Produit intérieur brut
TIEM	Transport intérieur, entreposage et manutention
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNITA	Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola



## FOURNITURE D'AIDE: CONTEXTE ET JUSTIFICATION

### Contexte de la crise

1. La population angolaise n'a guère connu la paix depuis 1961, année où les nationalistes se sont soulevés et ont engagé une guerre de libération contre le régime colonial. Depuis l'indépendance, en 1975, il y a eu trois tentatives de paix entre le gouvernement et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA). Le Protocole de Lusaka, signé en novembre 1994, a été le premier accord de paix garantissant à l'UNITA la participation au pouvoir et le premier à être soutenu par des forces armées de maintien de la paix des Nations Unies. Le Protocole fixait des délais pour l'intégration militaire et politique mais, sa mise en œuvre a avancé plus lentement que prévu, et a fini par s'interrompre. En 1998, nombre des routes rouvertes en 1995/96 étaient de nouveau peu sûres, et des convois des Nations Unies ont été plusieurs fois attaqués, avec des pertes dramatiques de vies humaines. L'anarchie et la violence ont entraîné, entre janvier et novembre 1998, de nouveaux déplacements de populations, d'importants mouvements ayant été enregistrés en juillet et à partir de novembre. En décembre 1998, la guerre proprement dite avait repris, essentiellement dans les provinces du centre et du nord. Le Conseil de sécurité des Nations Unies, ayant décidé en février 1999 de mettre fin au mandat de la Mission d'observation militaire des Nations Unies (MONUA), cette dernière a quitté le pays en mars de la même année.
2. Selon les institutions humanitaires des Nations Unies, environ 280 000 personnes se seraient réfugiées dans les pays voisins. En mai 1999, on signalait plus d'un million de personnes déplacées, et environ 70 000 souffrent de handicaps physiques par suite de blessures de guerre ou d'explosions de mines. Les capitales provinciales de Huambo, Kuito et Malange, qui ont accueilli le plus grand nombre de réfugiés venant de l'arrière-pays environnant, sont les plus directement touchées par le conflit en cours. D'importants déplacements ont eu lieu également en direction et à l'intérieur des zones sûres occupées par le gouvernement, le long de la côte, et dans les régions sud-ouest des provinces du sud. Dans les provinces de Benguela, Huila et Kwanza Norte, l'insécurité s'est considérablement aggravée depuis la fin de l'année dernière. En décembre 1998 et en janvier 1999, deux avions affrétés par les Nations Unies ont été abattus; l'équipage et les passagers, dont un surveillant de vol du PAM, ont été tués.
3. Vu l'ampleur des dévastations et des destructions, survenues pour la plupart pendant la "Troisième guerre" de 1992-94, les quatre années de paix relative qui ont suivi n'ont pas permis de remettre en état les infrastructures, l'agriculture et les autres secteurs de l'économie, ni donc de rétablir les moyens d'existence de la population. En conséquence, la guerre actuelle accentue la vulnérabilité, déjà forte, de la population tout en aggravant les dégâts subis précédemment par le système économique et social du pays.

### Analyse de la situation

4. Le pays est doté d'abondantes réserves de pétrole, de diamants et d'autres minéraux, ainsi que d'importantes ressources agricoles et autres ressources naturelles. Les recettes tirées des diamants et des minéraux ont chuté en raison de l'insécurité (les centres de production sont dans une très large mesure situés en dehors des zones contrôlées par le gouvernement). Récemment, les recettes tirées du pétrole, source de devises de première importance, ont de nouveau augmenté par suite du redressement des cours mondiaux de ce



produit. De plus, malgré le conflit en cours, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel devrait s'améliorer légèrement, passant à deux pour cent en 1999 et à trois pour cent en 2000. Cependant, le PIB par habitant (532 dollars en 1998) ne traduit pas bien l'extrême pauvreté et la malnutrition dont souffre la majeure partie de la population. L'Angola est classé parmi les pays les moins avancés, et les pays à faible revenu et à déficit vivrier, et le PNUD le place à la 156ème place (sur 174 pays) dans son rapport sur le développement humain de 1998.

5. Du fait de cette crise prolongée, l'Angola est devenu un gros importateur de produits alimentaires. L'agriculture et l'économie rurale ont terriblement souffert des nombreux déplacements de population, de l'inaccessibilité des campagnes et des villes due à l'insécurité, de la destruction des mines et des ponts, et de la cessation des activités commerciales dans de vastes régions, qui a perturbé l'approvisionnement en intrants agricoles et la commercialisation des produits. L'accès aux services de santé et d'éducation, ainsi qu'à l'eau saine, s'est lui aussi nettement détérioré.
6. Par ailleurs, la population s'est accrue, passant de 15 pour cent en 1970 à près de 50 pour cent en 1995, ce qui a entraîné la création d'immenses bidonvilles de personnes déplacées venant des campagnes, une forte augmentation du nombre d'enfants des rues, et une aggravation de la violence et de l'insécurité. La pauvreté, absolue ou relative, est une réalité dans les zones tant urbaines que rurales, en particulier pour les femmes. Environ 70 pour cent des ménages urbains vivent au-dessous du seuil de pauvreté.
7. Ce bouleversement général a imposé d'énormes charges supplémentaires aux femmes. Le nombre de ménages dirigés par une femme a nettement augmenté, et la répartition traditionnelle du travail selon le sexe est moins marquée. Ces ménages sont en général plus pauvres, car ils cultivent de plus petites superficies que les autres, faute de main-d'œuvre et d'outils. En outre, les productrices doivent parcourir de longues distances à pied, en portant sur la tête de petites quantités de produits agricoles, pour arriver aux marchés. Dans la plupart des zones rurales, les femmes n'ont pas accès aux services de santé. Elles marchent fréquemment pendant des jours et des jours avec leurs enfants malades pour les faire soigner dans des villes de province. Elles représentent environ 70 pour cent de la main-d'œuvre du secteur non structuré. Souvent, les filles les plus âgées de la famille ne peuvent pas fréquenter l'école parce qu'elles doivent surveiller leurs frères et soeurs cadets et s'occuper des tâches ménagères. Afin de faire face à ces problèmes, le PAM a approuvé en 1998 un projet d'action rapide (No 6020.00), qui a pour principal objectif d'apporter une aide aux enfants d'âge préscolaire, mais permet également aux femmes de se consacrer plus facilement à leurs activités rémunératrices. Au titre des interventions prolongées de secours (IPS) précédentes, le PAM a appuyé plusieurs initiatives visant à dispenser une formation aux femmes des zones urbaines, et il soutient actuellement un programme destiné aux enfants des rues. Cependant, la reprise de la guerre a sérieusement compromis la mise en œuvre des projets de relèvement.

### **Santé et nutrition**

8. Plus de la moitié des enfants étudiés en 1996 dans l'ensemble du pays par l'Institut national de statistique présentaient des signes de retard de croissance. Mis à part la faible ration alimentaire générale, les enquêtes nutritionnelles ont mis en évidence des fréquences élevées de carences en vitamine A, iode et fer. Les problèmes de nutrition et de santé sont exacerbés par l'accès presque impossible à l'eau saine et le manque de réseaux d'assainissement.



9. Les pénuries alimentaires, conjuguées au manque d'hygiène, se traduisent par des taux élevés de mortalité infantile et postinfantile. D'après les estimations de l'UNICEF, le taux de mortalité infantile était de 166 pour 1 000 naissances vivantes et celui des enfants de moins de cinq ans atteignait 274 pour 1 000 naissances vivantes en 1996. La mortalité des femmes liée à la maternité était estimée à 1 280 pour 100 000 naissances vivantes et l'espérance de vie à 44 ans (contre 51 ans en moyenne pour les pays subsahariens).
10. Selon l'UNICEF et les ONG à vocation médicale, l'état nutritionnel des femmes et des enfants s'est aggravé depuis mars 1999, date à laquelle a été menée la dernière enquête nutritionnelle. L'étendue et la gravité de la malnutrition ne peuvent malheureusement pas être documentées en raison des difficultés d'accès, mais l'accroissement notable du nombre d'enfants souffrant de malnutrition qui fréquentent les centres thérapeutiques ne laisse pas d'être préoccupant. Les enfants des résidents seraient amenés dans ces centres en proportion égale à ceux des PDI, ce qui fait penser qu'en matière de sécurité alimentaire, la situation des résidents des villes de province n'est probablement guère différente de celle des PDI.
11. Par ailleurs, le nouvel afflux de PDI et leur concentration dans les agglomérations et aux alentours multiplient les risques pour la santé et les menaces d'épidémie. La santé et la nutrition risquent encore de se dégrader pendant la période de soudure si l'assistance prévue n'est pas fournie.

### **Sécurité alimentaire**

12. Lorsque le conflit s'est durci, les semis étaient achevés ou bien avancés. Les champs ont été pillés ou les récoltes ont pourri sur pied. Du fait de l'insécurité persistante, la plupart des routes ont été fermées, ce qui a empêché la circulation des personnes et des marchandises. La situation est particulièrement préoccupante dans les capitales provinciales et dans les communes accueillant un grand nombre de PDI, qui sont maintenant isolées pour la plupart. Les prix du marché pour les aliments de base sont en hausse. Dans ces zones urbaines, la sécurité alimentaire risque de se dégrader au cours des prochains mois, même pour la population résidente, qui se dispute les rares ressources avec les PDI. Dans de nombreuses zones rurales, même si des vivres sont disponibles, il n'est pas toujours possible d'y avoir accès, et les agriculteurs rencontrent des difficultés pour commercialiser leurs récoltes.
13. La mission conjointe PAM/FAO d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires qui s'est rendue en Angola du 11 au 22 mai 1999 a estimé qu'en dépit des bonnes précipitations, la production céréalière (533 000 tonnes) est inférieure de 11 pour cent à celle de l'an dernier. Les besoins d'importations céréalières pour la campagne de commercialisation avril 1999–mars 2000 sont estimés à 505 000 tonnes, dont 325 000 tonnes seront importées sur des bases commerciales, ce qui laisse un déficit de 180 000 tonnes qui devra être couvert par l'aide alimentaire d'urgence.

### **Evaluation des besoins**

14. D'après l'Unité de coordination humanitaire des Nations Unies en Angola, le nombre confirmé total de personnes nouvellement déplacées dans les zones occupées par le gouvernement était d'environ 930 000 en mai 1999, soit quelque 10 pour cent de la population, avec de fortes concentrations dans les provinces de Bie, Huambo, Huila et Malange (voir carte, annexe V). Ce chiffre sera vraisemblablement relevé après les nouvelles opérations d'évaluation et de vérification. La mission conjointe PAM/FAO a estimé qu'environ 1 130 000 personnes auraient besoin d'une aide alimentaire d'urgence



pendant la période allant d'avril 1999 à mars 2000. Il s'agirait surtout de femmes et d'enfants, dont quelque 2,5 pour cent auront besoin d'une alimentation complémentaire et thérapeutique.

15. Il est probable que ces chiffres évolueront sensiblement dès que l'accès à toutes les zones touchées par le conflit sera ouvert. Actuellement, une grande partie de la population vivant dans les zones contrôlées par l'UNITA ne peut pas être atteinte. Aucune information n'est disponible sur la sécurité alimentaire, la santé et la nutrition de ces personnes, ni sur leurs besoins.

### **Mesures prises par le PAM**

16. Dans le cadre de neuf opérations d'urgence et de trois IPS organisées entre novembre 1990 et décembre 1999, le PAM a apporté aux personnes touchées par la guerre une aide s'élevant à environ 783 179 tonnes et évaluée à 492,5 millions de dollars. En moyenne, 1 200 000 personnes touchées par la guerre ont été atteintes chaque année pendant cette période, avec un chiffre record de quelque deux millions par an en 1993-95. Des renseignements plus précis sur les mesures prises par le PAM depuis 1990 sont donnés à l'annexe III.
17. En mars 1996, dès que la situation est devenue plus stable, le PAM a lancé sa première IPS (No 5602) qui a permis d'entreprendre un certain nombre d'activités de relèvement et a favorisé la réinstallation des gens dans leur lieu d'origine. Au cours de la phase initiale de l'IPS et de ses deux élargissements, le nombre de bénéficiaires prévus est tombé de 1 300 000 à 662 000, et la part des activités de relèvement/réinstallation a peu à peu progressé, représentant en février 1998 environ 52 pour cent de l'engagement total de produits alimentaires. On estimait au départ que les engagements au titre de l'IPS No 5602.02 étaient suffisants pour couvrir les besoins de 539 000 personnes jusqu'en décembre 1999. Cependant, compte tenu des nouveaux déplacements de populations et du nombre croissant de personnes dans le besoin, l'opération d'urgence No 6138 a été approuvée le 15 juin 1999 afin d'aider environ 800 000 personnes touchées par la guerre pendant quatre mois (de septembre à décembre 1999), pour un coût total de 37,5 millions de dollars.

## **POLITIQUES ET PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT**

18. La capacité générale d'intervention du gouvernement reste limitée du fait de ses difficultés budgétaires et de son impuissance à contrôler l'ensemble du territoire. Néanmoins, il s'est récemment engagé à installer temporairement les PDI. La réalisation de cet objectif est conditionnée par la mise à disposition de terres arables accessibles (absence de mines), et la fourniture de semences et d'outils. Un groupe de travail, présidé par un représentant du Ministère de l'agriculture et auquel participe le bureau de pays du PAM, a été constitué pour définir la portée et les modalités de ce programme.
19. Le gouvernement devrait continuer à fournir du carburant Jet A1 subventionné, contribution fort importante, étant donné que les dépenses de carburant représentent 30 à 40 pour cent des frais d'exploitation d'un avion. Il doit également accorder l'exonération des taxes d'atterrissage, de stationnement et de navigation pour les avions de transport de passagers et les avions-cargos, ainsi que l'exonération des taxes d'aéroport pour les passagers et le fret.



## **Demande formulée par le gouvernement**

20. Le 16 avril 1999, le gouvernement a, par l'intermédiaire du Ministère des affaires sociales et de la réintégration, présenté au représentant du PAM en Angola une demande officielle d'aide d'urgence.

## **Justification de l'aide**

21. Avec la reprise de la guerre, l'Angola est retombé dans une véritable situation de crise, ce qui justifie les secours humanitaires du PAM. Compte tenu des incertitudes entourant l'évolution de la situation politique et militaire, de la faiblesse des institutions locales, ainsi que la poursuite de déplacements de populations, qui empêchent de prévoir les besoins, il n'est pas recommandé de planifier ni de programmer, dans le cadre d'une approche intégrée, des activités de redressement au titre de cette IPSR.

---

## **STRATEGIE ET OBJECTIFS**

22. Au moment où le présent document est rédigé (juin 1999), le degré d'insécurité reste très élevé, de sorte qu'il est impossible d'accéder à une grande partie du pays et d'évaluer correctement les besoins. Les perspectives pour 2000 sont toujours incertaines. Même si, d'ici la fin de 1999, le pays connaît une évolution positive permettant de sortir de l'impasse politique actuelle et d'améliorer la sécurité, cela ne se traduira pas par une réduction immédiate des besoins. Jusqu'à ce que la sécurité soit rétablie de manière durable, il est peu probable que les PDI rentrent chez elles. Par ailleurs, le retour à la stabilité permettra probablement d'accéder plus facilement aux zones contrôlées par l'UNITA, et un plus grand nombre de pauvres victimes de la faim pourront donc être secourus. Même si le gouvernement réussit à mettre en œuvre sa politique d'installation temporaire pour un nombre non négligeable de PDI, celles-ci auront encore besoin d'une aide jusqu'aux premières récoltes.
23. Dans ces conditions, la présente IPSR est proposée pour un an seulement, de janvier à décembre 2000. Sa définition et sa conception reposent sur l'hypothèse selon laquelle la situation n'évoluera guère, avec probablement de nouveaux déplacements de populations vers les zones de sécurité situées autour des villes et ailleurs. Les besoins en produits alimentaires ont été calculés sur la base des estimations PAM/FAO mentionnées ci-dessus. Il est proposé que le PAM couvre dans la mesure du possible la totalité de ces besoins. Compte tenu du caractère imprévisible de la situation, on réévaluera la stratégie du programme et les besoins en vivres au cours de l'exécution de l'IPSR, en les adaptant le cas échéant.
24. Par ailleurs, il est essentiel de garder une certaine souplesse dans les limites de l'engagement approuvé afin de tenir compte sans délai de l'évolution de la situation. L'assistance prendra principalement la forme de secours aux personnes touchées par la guerre (installation temporaire et quelques activités vivres-contre-travail lorsque cela est possible, ainsi qu'alimentation institutionnelle et thérapeutique/complémentaire). Pour les raisons déjà mentionnées, les activités de redressement n'entrent pas dans le cadre de la stratégie de l'IPSR.





## Objectifs

25. L'IPSR a pour objet de sauver la vie des personnes qui risquent de mourir d'inanition à cause de la guerre et des déplacements de populations. Ses objectifs spécifiques sont les suivants:
- a) maintenir et améliorer l'état nutritionnel des groupes considérés comme étant à risque sur le plan nutritionnel, à savoir les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes;
  - b) améliorer dans l'immédiat la sécurité alimentaire des hommes et des femmes touchés par la guerre, qui sont coupés de leurs sources d'approvisionnement alimentaire;
  - c) soutenir les groupes vulnérables tels que les orphelins, les personnes âgées, les malades ayant besoin de soins de longue durée ou les personnes handicapées par suite de blessures de guerre ou d'explosions de mines; et
  - d) contribuer à l'autonomie des hommes et des femmes touchés par la guerre grâce à leur installation temporaire et aux activités vivres-contre-travail.
26. Les rations alimentaires du PAM doivent essentiellement servir d'appui nutritionnel et alimentaire à des fins de secours humanitaire.

## Bénéficiaires

27. Il est prévu que l'IPSR apporte une assistance à environ 1 127 400 personnes touchées par la guerre, dont les mécanismes de survie sont inexistantes ou ne suffisent pas à couvrir leurs besoins de consommation alimentaire. Les femmes et les enfants constitueront la grande majorité des bénéficiaires: on estime que 270 576 femmes (24 pour cent du nombre total des bénéficiaires) et 676 440 enfants de moins de 14 ans (60 pour cent) recevront des rations alimentaires du PAM. Les hommes devraient être au nombre de 169 110, soit environ 15 pour cent du total.
28. Les Engagements du PAM en faveur des femmes feront partie intégrante de la lettre d'entente qui sera signée par le gouvernement et par le PAM, après approbation de la présente IPSR par le Conseil. Ainsi qu'il est expliqué plus loin (voir paragraphe 34), les femmes resteront activement associées à tous les aspects de cette intervention et tireront profit des actifs créés grâce aux activités vivres-contre-travail.
29. Comme par le passé, l'inscription des PDI sera effectuée conjointement par le Ministère des affaires sociales et de la réintégration, l'Unité de coordination humanitaire des Nations Unies, les partenaires d'exécution et les chefs traditionnels, avec la participation active des 11 bureaux auxiliaires du PAM des provinces concernées. Avec l'aide d'ONG à vocation médicale comme Médecins sans frontières, le Ministère sélectionnera également les groupes vulnérables à risque. La participation permanente de représentants des bénéficiaires, de femmes en particulier, à la distribution de l'aide devrait garantir l'accès aux vivres sur un pied d'égalité.



30. Les besoins des PDI et des populations résidentes continueront à être suivis périodiquement par l'Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV). Le dispositif de l'ACV pour l'évaluation de la vulnérabilité et le ciblage fonctionne à trois niveaux: premièrement, les directives établies pour la collecte des informations sont appliquées pour effectuer des évaluations de la vulnérabilité; deuxièmement, le degré de vulnérabilité d'une population dans une zone donnée est évalué en appliquant des critères de vulnérabilité établis (intensité/impact du conflit, production agricole, accès aux récoltes, coefficients de déplacement, probabilité de retour, situation en matière de santé/hygiène, fonctionnement des marchés, réseaux commerciaux et fréquence des stratégies de survie); troisièmement, lorsque le degré de vulnérabilité d'une population dans une zone spécifique a été déterminé et que l'inscription a été correctement effectuée, les bureaux auxiliaires provinciaux du PAM appliquent les directives de ciblage/traitement prioritaire.

## PLAN D'EXECUTION

### Types d'intervention

31. L'assistance prendra principalement la forme de secours aux personnes touchées par la guerre (installation temporaire et quelques activités vivres-contre-travail, lorsque cela est possible). Les autres activités de secours qui seront entreprises au titre de l'IPSR sont indiquées ci-après:
- **alimentation complémentaire et thérapeutique** exclusivement pour les enfants de moins de cinq ans, ainsi que pour les femmes enceintes et les mères allaitantes, quelle que soit leur origine (PDI ou résident);
  - **alimentation institutionnelle** pour les personnes âgées, les malades atteints d'une affection chronique ou les personnes handicapées par suite de blessures de guerre ou d'explosions de mines.
32. Le tableau 1 ci-dessous donne la ventilation des bénéficiaires (nombre et pourcentage) par type d'intervention (voir annexe IV pour la ventilation des bénéficiaires par province).

**TABLEAU 1: VENTILATION DES BÉNÉFICIAIRES  
PAR TYPE D'INTERVENTION**

Composante	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage du total
Secours destinés aux personnes touchées par la guerre	845 550	75
Secours—alimentation institutionnelle	253 655	22,5
Secours—alimentation complémentaire/thérapeutique	28 185	2,5
<b>Total</b>	<b>1 127 4</b>	<b>100</b>

### Assortiment alimentaire, barème des rations et distribution

33. L'assortiment alimentaire et le barème des rations sont les mêmes que pour l'opération d'urgence No 6138.00. On a supposé que les bénéficiaires n'ont pas d'autres moyens de



subsistance. L'adéquation et l'utilité des rations, ainsi que la durée de l'assistance, seront suivies pendant toute la durée de l'IPSR, et des modifications seront apportées en conséquence.

**TABLEAU 2: ASSORTIMENT ALIMENTAIRE ET RATIONS QUOTIDIENNES SELON LE TYPE D'INTERVENTION (grammes)**

Produit	Secours	Alimentation institutionnelle	Alimentation complémentaire/thérapeutique
Maïs	450	400	400
Légumes secs	40	30	30
Huile	30	25	40
Mélange maïs-soja	-	100	150
Sucre	-	10	20
Sel	5	5	5

34. Les secours seront distribués sous forme de rations à emporter, tandis que les rations alimentaires destinées aux institutions sociales et de santé, dont les centres d'alimentation complémentaire et thérapeutique, seront distribuées sous forme de repas cuisinés à consommer sur place. Dans le cas de l'alimentation complémentaire, chaque bénéficiaire recevra la ration entière destinée à l'alimentation institutionnelle plus un complément d'huile, de mélange maïs-soja et de sucre. Du point de vue logistique et opérationnel, cette formule est plus facile à gérer que deux distributions distinctes. Dans la mesure du possible, les rations alimentaires seront distribuées directement aux femmes. Si cela n'est pas réalisable, les groupes recevant les vivres devront compter une grande majorité de femmes. On veillera constamment à ce que les femmes soient représentées dans tous les volets de l'intervention (conformément aux Engagements du PAM en faveur des femmes), et notamment à ce qu'elles participent aux équipes de gestion et de distribution des produits alimentaires. Ces équipes aideront les partenaires d'exécution à organiser la distribution des vivres en mettant au point les listes de distribution, en se chargeant du traitement des denrées, en vérifiant les cartes de rationnement, etc.

### **Dispositions institutionnelles, choix des partenaires et coordination**

35. Le Ministère des affaires sociales et de la réintégration reste responsable de la coordination d'ensemble de l'IPSR. Il est également responsable, avec l'aide d'ONG locales et internationales, de l'inscription des PDI ainsi que de l'installation de leurs logements et de leurs infrastructures aux alentours des agglomérations. Le PAM travaille directement avec d'autres ministères, notamment ceux de la santé, de l'agriculture et de l'éducation, le plus souvent de concert avec une ONG au niveau local.



36. Le PAM continuera à jouer le rôle de chef de file dans la coordination, la programmation et la logistique de l'aide alimentaire humanitaire en Angola. Il participera activement au Groupe de coordination humanitaire et à ses sous-comités aux échelons central et provincial. Toutes les deux semaines, l'Unité de programmation, établie au bureau de pays du PAM, assurera la présidence du Comité de l'aide alimentaire pour l'Angola, qui se compose de représentants du gouvernement, des ONG et des institutions des Nations Unies. Au cours de ces réunions, le Comité examinera la stratégie et l'exécution du programme en tenant compte de la situation, des rapports d'évaluation, des disponibilités de produits alimentaires et des perspectives à cet égard, ainsi que d'autres facteurs. Par ailleurs, le PAM poursuivra son étroite collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, en particulier la FAO, le HCR et l'UNICEF.
37. En raison des moyens limités du Ministère des affaires sociales et de la réintégration, le PAM continuera à coordonner les opérations logistiques en Angola, et restera responsable du transport intérieur, de l'entreposage et de la manutention (TIEM) de toutes les denrées qu'il fournit.
38. Comme par le passé, le PAM se servira des ONG comme partenaires d'exécution, couvrant en partie leurs frais de TIEM. Le Programme travaille déjà avec plus de 120 ONG nationales et internationales dans tout le pays. Compte tenu de l'augmentation par rapport à 1999 du volume de vivres à distribuer au titre de l'IPSR, des mesures ont été prises pour renforcer les moyens des ONG travaillant déjà avec le PAM et pour en recruter de nouvelles. Ces mesures contribueront à constituer une capacité d'exécution qui permette de distribuer sans difficultés un volume accru de vivres.
39. La question des partenaires d'exécution est essentielle, puisqu'un suivi permanent des déplacements de population, et notamment de l'évolution de la sécurité alimentaire, est nécessaire pour permettre un ciblage efficace de l'assistance. La sélection des partenaires d'exécution incombera conjointement aux unités de programme et de logistique du bureau de pays, qui tiendront dûment compte de la dotation en effectifs et des ressources des ONG ainsi que de leur aptitude à mobiliser des fonds additionnels pour couvrir les dépenses de démarrage, de suivi et d'établissement de rapports. Dans les lettres d'entente avec les partenaires d'exécution, on veillera particulièrement à garantir que, dans tous les cas où cela sera possible, les vivres soient distribués aux femmes, et que celles-ci fassent partie des équipes de gestion du projet et de distribution.

### **Renforcement des capacités**

40. L'IPSR mettra à profit et renforcera les capacités existantes. Le bureau de pays travaillera en étroite collaboration avec le Ministère des affaires sociales et de la réintégration aux échelons national et provincial, et avec les ONG partenaires, nationales et internationales, pour lancer un processus de renforcement des capacités dans le cadre de la gestion de l'intervention, en formant du personnel de contrepartie. La formation portera, entre autres, sur l'évaluation des besoins, l'inscription et la vérification, l'établissement de rapports, et sur la manutention et la distribution des produits alimentaires. Il est prévu d'associer pleinement le personnel du Ministère à la formation en matière de gestion de la logistique, à partir de la fin de 1999. On s'attend également à ce que, dans tout le pays, les pouvoirs publics jouent en fin de compte un rôle plus important dans la manutention et le transport des produits fournis par le PAM, en utilisant des camions appartenant à l'Etat ou loués par ce dernier aux entreprises commerciales.



## Besoins en intrants

41. Le budget de l'IPSR est présenté à l'annexe I. Le coût des produits alimentaires s'élève à 42 473 415 dollars, et le coût total à 158 366 484 dollars.

## Besoins en produits alimentaires

42. On estime qu'au total, 211 127 tonnes de maïs, légumes secs, huile, mélange maïs-soja, sucre et sel seront nécessaires pour la période allant de janvier à décembre 2000, ainsi qu'il est indiqué au tableau 3 ci-dessous.

**TABLEAU 3: BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES  
PAR TYPE D'INTERVENTION (en tonnes)**

Produit	Secours	Alimentation institutionnelle	Alimentation complémentaire/thérapeutique	Total
Maïs	132 414	35 310	3 923	171 647
Légumes secs	11 770	2 648	295	14 713
Huile	8 828	2 207	392	11 427
Mélange maïs-soja		8 828	1 471	10 299
Sucre		883	196	1 079
Sel	1 471	441	50	1 962
<b>Total</b>	<b>154 483</b>	<b>50 317</b>	<b>6 327</b>	<b>211 127</b>

## Intrants non alimentaires

43. Les besoins non alimentaires, d'un montant total de 225 000 dollars, concernent le matériel agricole, la formation de personnel de contrepartie et les ustensiles de cuisine destinés à l'alimentation institutionnelle. Par ailleurs, les coûts de mouture de 39 233 tonnes de maïs, qui seront utilisées pour l'alimentation sur place, s'élèvent à environ 200 000 dollars.

## Dispositifs logistiques

44. Les cargaisons humanitaires seront livrées au bureau du PAM en Angola dans les trois principaux ports de mer angolais: Luanda (47 pour cent des livraisons de denrées alimentaires), Lobito (41 pour cent) et Namibe (12 pour cent). La capacité journalière moyenne de déchargement des navires est de 750 tonnes à Luanda, 850 tonnes à Lobito et 500 tonnes à Namibe. Le bureau du PAM en Angola peut réunir des moyens de transport suffisants pour réceptionner les quantités déchargées des navires et les transférer ensuite jusqu'aux points d'entreposage intermédiaires.
45. Les entrepôts de base situés à Luanda, Lobito et Lubango sont loués à des conditions commerciales. Leur capacité actuelle (15 000 tonnes à Luanda, 15 000 tonnes à Lobito et 5 000 tonnes à Lubango) pourrait être facilement augmentée pour absorber le volume prévu. Pour ce qui est de la capacité de stockage de ses 10 bureaux auxiliaires provinciaux, le PAM s'est assuré un volume suffisant par l'intermédiaire du Ministère des affaires sociales et de la réintégration ou d'entreprises commerciales. Pour l'entreposage d'urgence,



le bureau du PAM en Angola dispose d'un parc d'entrepôts mobiles qui seront envoyés immédiatement à destination, si nécessaire.

46. En raison des problèmes de sécurité, 75 pour cent des cargaisons devront vraisemblablement être transportées par avion. Aucun acheminement par route n'est prévu à partir de Lobito, et les transports routiers à partir de Luanda sont limités aux provinces de Luanda et aux provinces voisines de Bengo, Kwanza Norte et Kwanza Sul. Néanmoins, le PAM suivra de près la situation de la sécurité le long des principaux couloirs et, chaque fois que possible, il enverra des convois routiers commerciaux vers des destinations plus éloignées, le long de ces couloirs, telles que Malange et Uíge à partir de Luanda, et Huambo à partir de Lobito. Tous les transports suivant le couloir du sud par Namibe/Lubango se feront par route, au moyen de convois de véhicules commerciaux.
47. A Luanda, le PAM travaille avec une vingtaine de sociétés de transport qui peuvent mobiliser quelque 200 camions d'une capacité moyenne de charge de 25 tonnes chacun, tandis qu'à Lobito, il a recours à 80 transporteurs indépendants qui peuvent mobiliser environ 150 camions ayant la même capacité moyenne.
48. Les opérations aériennes seront organisées à partir de deux bases principales situées à Luanda et à Catumbela. Le PAM mettra en place si nécessaire une troisième base d'opérations aériennes à Namibe. Pour le transport de 75 pour cent de la cargaison vers 11 destinations on envisage d'utiliser deux IL-76 d'une capacité de 30 tonnes par vol chacun et sept Boeing 727 d'une capacité de 17 tonnes par vol chacun. Les IL-76 seront affectés aux ponts aériens vers Huambo, Menongue et Saurimo, et les Boeing 727 desserviront les autres destinations.
49. Le volume transporté par avion sera progressivement porté des 200 tonnes actuelles à près de 600 tonnes par jour, selon le dispositif ci-dessus. Un système de coordination et de soutien bien conçu est déjà en place dans les entrepôts et les aéroports, et il peut être facilement élargi afin d'atteindre la capacité nécessaire pour régler rapidement tout problème entravant le chargement ou le déchargement des cargaisons, le ravitaillement en carburant ou la rotation des appareils.
50. Les bureaux auxiliaires provinciaux du PAM sont chargés d'expédier sans délai les produits alimentaires des points de livraison avancés jusqu'aux sites de distribution, en étroite collaboration avec les partenaires d'exécution. On a déjà contacté le Ministère des affaires sociales et de la réintégration pour qu'il fournisse des camions supplémentaires pour des opérations de transport secondaires, sans frais pour le PAM. Le plus gros obstacle au transport secondaire vers de nombreux sites est la pénurie de carburant, qui doit être livré par avion faute d'accès par la route.
51. Etant donné qu'il est nécessaire de transporter les secours humanitaires par avion vers la plupart des destinations, le taux de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM) s'élève à 355 dollars par tonne. Le PAM s'efforcera d'utiliser au maximum, dans tous les cas où cela est possible, le transport par voie de surface et par route, et il continuera à examiner les diverses modes de transport pour chercher à réduire le fret. Il maintiendra son appui à la réparation et à la remise en état des routes et des ponts le long des principaux couloirs et des routes secondaires.

### **Suivi, évaluation permanente et établissement de rapports**

52. Le volume de denrées à distribuer au titre de l'IPSR étant supérieur à celui de 1999, le suivi sera renforcé. Le système de suivi et d'évaluation a été conçu pour surveiller et mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et pour garantir la qualité



générale de la programmation, en repérant les contraintes et les problèmes rencontrés dans l'exécution et l'orientation. Afin de renforcer le système actuel, le PAM met en place une nouvelle base de données qui permettra de suivre l'acheminement des produits jusqu'aux bénéficiaires encore plus efficacement.

53. Pour que toutes les données nécessaires aux rapports soient recueillies d'une manière uniforme et comparable, ce système utilisera la série type des catégories de bénéficiaires ainsi que des listes de vérification et des modèles de rapports normalisés. S'agissant du suivi des résultats de l'opération, les indicateurs et la méthodologie devraient être fondés sur les recommandations d'un consultant du PAM en suivi et évaluation, qui se rendra en Angola à l'automne de 1999, et être ensuite indiqués dans la lettre d'entente qui sera signée par le gouvernement et le PAM après approbation de l'IPSR par le Conseil.
54. Dans tous les cas où cela est utile, les informations seront ventilées par groupe de bénéficiaires et par sexe. Elles sont communiquées par les partenaires d'exécution et par les bureaux auxiliaires du PAM dans des rapports mensuels et trimestriels, rassemblés et saisis dans une base de données située dans le bureau de pays. Cette base est conçue de manière à être aussi souple que possible pour que l'accès aux informations et leur organisation soient logiques et efficaces. En général, les indicateurs ayant un caractère quantitatif sont recueillis mensuellement, tandis que les indicateurs qualitatifs et les analyses de situation (par exemple, disponibilités alimentaires et évolution générale sur le plan nutritionnel) font l'objet de rapports trimestriels.
55. Les informations stockées dans la base de données peuvent être consultées et communiquées à différents niveaux (secteur, activité et bénéficiaires), qui peuvent être associés. L'unité d'ACV du bureau du PAM en Angola est également à même d'utiliser ces informations pour l'établissement et la mise à jour de cartes. Par ailleurs, s'agissant de la problématique hommes-femmes, la base de données permet de comparer la programmation du bureau du PAM en Angola avec les Engagements du PAM en faveur des femmes.
56. Indépendamment des procédures d'établissement de rapports ci-dessus, le bureau de pays recueillera d'autres informations qualitatives concernant ses opérations au moyen d'évaluations périodiques et souples à l'échelon des communautés. A l'aide de techniques de recherches participatives et qualitatives, une série d'évaluations "par roulement" seront effectuées en collaboration avec les partenaires d'exécution et les autres ONG travaillant dans les mêmes communautés. Ces activités permettront d'étudier les problèmes dégagés grâce à la base de données.
57. Il faut évidemment noter que le système officiel d'établissement de rapports n'est pas la seule voie de communication entre les 11 bureaux auxiliaires et le bureau principal. Une communication permanente, avec rapports informels, sera assurée quasiment chaque jour entre les administrateurs du Programme du bureau de pays et le personnel des bureaux auxiliaires provinciaux.

### Questions de sécurité

58. Etant donné que la guerre continue, le personnel et les biens du PAM sont constamment menacés par les effets directs des combats et par un éventuel effondrement de l'ordre public. En cas de siège prolongé des capitales provinciales, les réserves alimentaires du PAM seraient particulièrement exposées aux pillages ou aux détournements.
59. Le bureau de pays applique les mesures de sécurité du régime commun. En outre, il a récemment nommé un agent chargé de la sécurité des bureaux extérieurs, à plein temps, qui



est responsable de la coordination du dispositif de sécurité du PAM et de la mise en place d'une organisation adéquate dans tous les bureaux.

60. Les dispositifs de sécurité des bureaux auxiliaires et des entrepôts centraux sont en cours d'examen. Les entrepôts provinciaux en particulier ne répondent pas aux normes. Pour améliorer l'éclairage, il est nécessaire de moderniser les installations électriques et de remplacer plusieurs génératrices. Là où les clôtures sont trop basses, il faudra acheter du fil de fer barbelé et des matériaux de clôture.
61. Pour des raisons de sécurité, l'entrepôt de Huambo, situé à 10 kilomètres environ de la ville, devra être transféré en zone urbaine. Le gouvernement a déjà mis un entrepôt à disposition, mais le bâtiment a besoin d'importantes réparations. Dans d'autres provinces, où l'insécurité s'est aggravée, les pouvoirs publics assureront une protection armée en faisant appel à la police nationale.
62. On équipe actuellement les bureaux auxiliaires provinciaux situés dans des zones très exposées telles que Huambo, Kuito, Luena et Malange de bunkers pour la protection du personnel du PAM, en cas de bombardement ou d'attaque des capitales provinciales.
63. Par ailleurs, le PAM doit faire d'importants investissements pour entretenir son dispositif de communications, qui utilise la radio à très haute fréquence et à haute fréquence, ainsi que le courrier électronique basé sur la radio pour transmettre des informations confidentielles en toute sécurité.

---

## EVALUATION DES RISQUES

64. Le principal risque est lié à la dégradation éventuelle de la situation, ainsi qu'à la difficulté d'acheminer l'aide humanitaire en toute sécurité. Si la sécurité générale n'était plus assurée, le personnel des bureaux auxiliaires, international et local, pourrait être évacué (temporairement) comme cela s'est déjà fait dans le passé. En raison de l'insécurité, il pourrait être également impossible de fournir l'assistance en temps voulu et dans de bonnes conditions d'économie et d'efficacité. En outre, les objectifs des opérations risqueraient d'être sérieusement compromis si une assistance suffisante, alimentaire et non alimentaire, n'était pas livrée en temps voulu. Enfin, l'objectif du gouvernement, à savoir réduire la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire, est subordonné à la fourniture aux PDI de terres arables de qualité et d'autres intrants en quantités suffisantes.

---

## STRATEGIE DE RETRAIT

65. La stratégie de retrait est conditionnée par l'évolution de la situation. Dans les conditions actuelles, il est difficile d'envisager à brève échéance un retrait progressif des secours. Même si la paix et une stabilité relative sont rétablies à la fin de la présente IPSR, il faudra s'employer avec l'énergie à restaurer les moyens d'existence des populations et à leur redonner confiance, à réorganiser l'agriculture et à remettre en état les infrastructures économiques et sociales. Une nouvelle IPSR axée sur ces mesures sera nécessaire pour favoriser le redressement.





---

## RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

66. Il est recommandé que l'IPSR soit approuvée par le Conseil d'administration dans les limites du budget présenté aux annexes I et II.



## ANNEXE I

## VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
<b>COÛTS POUR LE PAM</b>			
<b>A. Coûts opérationnels directs</b>			
Produits <sup>1</sup>			
– Maïs	171 647	130	22 212
– Légumes secs	14 713	496	7 307
– Huile végétale	11 427	826	9 439
– Mélange maïs-soja	10 299	283	2 915
– Sucre	1 079	276	298 100
– Sel iodé	1 962	150	294 300
<b>Total, produits</b>	<b>211 127</b>	<b>201</b>	<b>42 405</b>
Transport extérieur		92	19 400
TIEM		355	74 900
<b>Autres coûts opérationnels directs</b>		<b>2</b>	<b>425 000</b>
<b>Total partiel, coûts opérationnels directs</b>			<b>137 205</b>
<b>B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails)</b>			
<b>Total partiel, coûts d'appui directs</b>			<b>10 600</b>
<b>Total, coûts directs</b>			<b>147 805</b>
<b>C. Coûts d'appui indirects (7,1 pour cent du total des coûts directs)</b>			
<b>Total partiel, coûts d'appui indirects</b>			<b>10 400</b>
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>			<b>158 205</b>
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>			<b>158 205</b>

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.



## ANNEXE II

COÛTS D'APPUI DIRECTS (*dollars*)

<b>Dépenses de personnel</b>	
Personnel international	3 346 000
Consultants internationaux et SSA	140 000
Personnel local et temporaire	2 347 349
Heures supplémentaires	82 500
Coûts afférents au régime commun des Nations Unies	175 000
<b>Total partiel</b>	<b>6 090 849</b>
<b>Services d'appui technique</b>	
Suivi et évaluation du projet	60 000
Formation	55 000
<b>Total partiel</b>	<b>115 000</b>
<b>Voyages et indemnités journalières de subsistance</b>	
Forfait voyages	52 000
Déplacements intérieurs	623 000
<b>Total partiel</b>	<b>675 000</b>
<b>Dépenses de bureau</b>	
Location de locaux	400 000
Services collectifs	16 000
Communications	450 000
Fournitures de bureau	135 000
Réparation et entretien du matériel	50 000
Journaux et périodiques	3 500
<b>Total partiel</b>	<b>1 054 500</b>
<b>Véhicules</b>	
Carburant et entretien	350 000
<b>Total partiel</b>	<b>350 000</b>
<b>Matériel</b>	
Matériel de communication	115 000
Véhicules	300 000
Matériel informatique	450 000
Mobilier et matériel	200 000
<b>Total partiel</b>	<b>1 065 000</b>
<b>Autres</b>	
Sécurités	950 000
Primes de risque	95 100
R & R	120 000
Représentation	3 000
Information du public	15 000
Assurance (payée au siège)	50 000
Divers (commissions bancaires, etc.)	31 500
<b>Total partiel</b>	<b>1 264 600</b>
<b>TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>10 614 949</b>



## ANNEXE III

OPÉRATIONS D'URGENCE DU PAM EN ANGOLA<sup>1</sup>

No du projet	Type	Durée	Bénéficiaires	Quantité (tonnes)	Coût total pour le PAM (dollars)
4531.00	E	02.11.90–01.02.91	721 939	29 183	18 344
4913.00	E	01.04.92–31.01.93	250 000	17 845	9 495
4945.00	E	01.07.92–31.12.92	758 000	69 213	39 803
5298.00	E	01.07.93–30.06.94	1 963 0	103 177	62 629
5298.01	E	01.02.94–30.06.95	1 936 0	158 510	80 919
5298.02	E	01.07.95–29.02.96	1 345 0	46 203	27 148
5698.00	E	15.01.96–14.11.96	255 000	27 155	14 932
5698.01	E	01.05.97–30.09.97	315 000	20 060	13 399
5602.00	X	01.03.96–28.02.97	1 300 0	84 822	53 435
5602.01	X	01.03.97–29.02.98	662 000	96 033	71 347
5602.02	X	01.03.98–31.08.99	539 500	79 840	63 377
6138.00	E	01.09.99–31.12.99	798 000	51 138	37 736
<b>Total</b>				<b>783 179</b>	<b>492 570</b>

<sup>1</sup> E = Urgence

X = IPS



## ANNEXE IV

<b>NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE D'INTERVENTION ET PAR PROVINCE</b>
--

Province	Secours	Alimentation institutionnelle	Alimentation complémentaire/thérapeutique	Total
Bengo	45 600	13 680	1 520	60 800
Benguela	99 450	29 835	3 315	132 600
Bie	78 975	23 693	2 633	105 300
Cunene	14 775	4 433	493	19 700
Huambo	85 950	25 785	2 865	114 600
Huila	78 900	23 670	2 630	105 200
Kuando K.	44 475	13 343	1 483	59 300
Kwanza N.	32 325	10 598	1 178	47 100
Kwanza S.	28 575	8 573	953	38 100
Luanda	35 775	10 733	1 193	47 700
Lunda N.	7 950	2 385	265	10 600
Lunda S.	29 700	8 910	990	39 600
Malange	114 825	34 448	3 828	153 100
Moxico	35 550	10 665	1 185	47 400
Namibe	11 400	3 420	380	15 200
Uige	39 450	11 835	1 315	52 600
Zaire	58 875	17 663	1 963	78 500
<b>Total</b>	<b>845 550</b>	<b>253 665</b>	<b>28 185</b>	<b>1 127 400</b>



# ANNEXE V

## IPSR ANGOLA “Aide aux personnes touchées par la guerre”

Nombre confirmé de PDI (mai 1999)

PROVINCE	MAI 1999
ZAIRE	2 950
QUANZA SUL	46 567
LUNDA NORTE	17 357
HUANETO	175 026
BENGUELA	54 597
BE	65 016
QUANDO CUBANGO	63 393
CUENE	2 871
HUILA	76 307
LUNDA SUL	27 336
NAMIBE	6 433
CABINDA	0
MOZICO	91 715
LIGE	34 624
MALANIE	128 601
QUANZA NORTE	54 524
BENGO	33 087
LUNDA	0

Nombre confirmé de PDI

- 100 000 à 200 000
- 75 000 à 100 000
- 50 000 à 75 000
- 25 000 à 50 000
- 0 à 25 000

▲ Sites d'implantation des PDI



**Programme  
alimentaire  
mondial**

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

